



MAIRIE

DE
05600 RISOUL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 à 9h00

Président de séance : M SIMOND Régis

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira, RODINI Jean-Louis pouvoir à Mickaël BONNAFFOUX.

Absents : Mrs BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry.

Secrétaire de séance : BALLOCCHI Sylvie.

Quorum : 10

Ordre du jour de la séance du 4/04/2025

- | | |
|-------------|--|
| 2025-01-020 | Grilles rue centrale samse ; |
| 2025-01-021 | Retrait décision n°2025-01-002 du 3 janvier 2025 relative à la signature d'une convention de prestation de service pour la restauration du personnel affecté à la station de Risoul avec le restaurant le Pitchounet ; |
| 2025-02-001 | Convention la chouette petits déjeuners ; |
| 2025-02-002 | Electrodes pédiatriques ; |
| 2025-02-003 | Devis Bodet ; |
| 2025-02-004 | Remplacement 2Filtres CTA salle Po station + club sport ; |
| 2025-02-005 | Remplacement Pompe à parfum Hammâm ; |
| 2025-02-006 | Attribution marché de maîtrise d'œuvre ; |
| 2025-02-007 | Confirmation devis remplacement fenêtre de toit caisses ; |
| 2025-02-008 | LOGITUD CONTRAT PVE ; |
| 2025-02-009 | Confirmation devis études géotechniques G1 et G2 captage de la Lauze ; |
| 2025-02-010 | Devis wurth ; |
| 2025-02-011 | Mise à disposition salle Polyvalente Accsq Mars Bleu ; |
| 2025-02-012 | Demande de subvention Département pour reprise de fondation Mairie ; |
| 2025-02-013 | Conventions restauration personnel communal ; |
| 2025-02-014 | Demande de subventions pistes VTT ; |
| 2025-03-001 | Convention terrasse edelweiss ; |
| 2025-03-002 | Mise à disposition salle Polyvalente MusiQueyras ; |
| 2025-03-003 | Convention d'assistance juridique avec APAC ; |
| 2025-03-004 | Avenant n°1 Signature Contrat de Bail Station Radioélectrique Mobile Bouygues Telecom |
| 2025-03-005 | Eygliers dépannage L200 contrôle technique ; |

2025-03-006	Acceptation sous-traitance de Géohydro pour une partie de la mission n°3 confiée à Hydrétudes en 2022 ;
2025-03-007	Relevés géomètre Potin pour travaux ;
2025-03-008	Devis Acométis réparation saleuse ;
2025-03-009	Traitement sonore loir Maisonnette mairie ;
2025-03-010	Matériel atelier St crépin matériaux ;
2025-03-011	Contrats hébergés JVS L20250101-6662.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation des budgets 2025 ;
- Approbation des taux d'imposition 2025 ;
- Subvention 2025 à la SEM SGATRIS ;
- Vote des subventions aux associations et autres organismes ;
- Mise en place d'un prêt sans intérêts au profit de l'ASA du canal de Chagne ;
- Autorisation de la Commune pour l'acquisition de la Remise par la CCGQ dans le cadre du Fonds Barnier ;
- Participation de la commune à la consultation organisée par le CDG05 pour la passation du contrat Assurances statutaires ;
- Conditions maintien régime indemnitaire IFSE dans certaines situations de congés ;
- Mise en place IFSE filière police municipale ;
- Mise en place IFSE Régie ;
- Avenant 1 Convention Territoriale Globale ;
- Convention socle avec la Bibliothèque Départementale ;

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Acquisition du ¼ indivis des parcelles D numéros 1008, 1019, 1176 et 1177 ;
- Vente parcelle communale B-1253 au lieu-dit Côte Chabaude au profit de Monsieur Lionel TUDORET ;
- Attribution lot étanchéité marché des toilettes publiques front de neige ;
- Modification de la délibération de demande de subvention pompage Pré du Laus ;
- Etat d'assiette des coupes de bois 2026.

DIVERS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 6 Février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 4 Avril 2025

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2025-01-020	Grilles rue centrale samse ;
2025-01-021	Retrait décision n°2025-01-002 du 3 janvier 2025 relative à la signature d'une convention de prestation de service pour la restauration du personnel affecté à la station de Risoul avec le restaurant le Pitchounet ;
2025-02-001	Convention la chouette petits déjeuners ;
2025-02-002	Electrodes pédiatriques ;
2025-02-003	Devis Bodet ;
2025-02-004	Remplacement 2Filtres CTA salle Po station + club sport ;
2025-02-005	Remplacement Pompe à parfum Hammâm ;
2025-02-006	Attribution marché de maîtrise d'œuvre ;
2025-02-007	Confirmation devis remplacement fenêtre de toit caisses ;
2025-02-008	LOGITUD CONTRAT PVE ;
2025-02-009	Confirmation devis études géotechniques G1 et G2 captage de la Lauze ;
2025-02-010	Devis wurth ;
2025-02-011	Mise à disposition salle Polyvalente Accsq Mars Bleu ;
2025-02-012	Demande de subvention Département pour reprise de fondation Mairie ;
2025-02-013	Conventions restauration personnel communal ;
2025-02-014	Demande de subventions pistes VTT ;
2025-03-001	Convention terrasse edelweiss ;
2025-03-002	Mise à disposition salle Polyvalente MusiQueyras ;
2025-03-003	Convention d'assistance juridique avec APAC ;
2025-03-004	Avenant n°1 Signature Contrat de Bail Station Radioélectrique Mobile Bouygues Telecom
2025-03-005	Eygliers dépannage L200 contrôle technique ;
2025-03-006	Acceptation sous-traitance de Géohydro pour une partie de la mission n°3 confiée à Hydrétudes en 2022 ;

2025-03-007	Relevés géomètre Potin pour travaux ;
2025-03-008	Devis Acométis réparation saleuse ;
2025-03-009	Traitement sonore loir Maissonnette mairie ;
2025-03-010	Matériel atelier St crépin matériaux ;
2025-03-011	Contrats hébergés JVS L20250101-6662.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES –
INTERCOMMUNALITÉ**

Délibération n° 2025-015 : Vote des budgets primitifs 2025

Les budgets votés à l'unanimité présentent les équilibres suivants :

➤ **Budget principal :**

	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	7 177 413.06	5 279 163.00	5 742 367.61	3 954 011.24
Restes à réaliser			353 936.79	128 280.00
Résultats reportés		1 898 250.06		2 014 013.16
Total de la section	7 177 413.06	7 177 413.06	6 096 304.40	6 096 304.40

Dans le cadre de la nomenclature M57, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- o 465 935.49 € pour la section de fonctionnement ;
- o 456 013.24 € pour la section d'investissement.

➤ **Budget des remontées mécaniques :**

	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 439 933.36	2 170 500.79	2 221 050.45	1 591 635.42
Restes à réaliser				
Résultats reportés		269 432.57		629 415.03
Total de la section	2 439 933.36	2 439 933.36	2 221 050.45	2 221 050.45

➤ **Budget de l'eau :**

	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 173 993.39	432 413,64	928 643.94	864 117.38
Restes à réaliser			79 500.00	0.00
Résultats reportés		741 579.75		144 026.56
Total de la section	1 173 993.39	1 173 993.39	1 008 143.94	1 008 143.94

➤ **Budget du Parking :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	470 210.31	271 487,00	371 576.72	323 948,08
Restes à réaliser			3 080.00	
Résultats reportés		198 723.31		50 708.64
Total de la section	470 210.31	470 210.31	374 656.72	374 656.72

Délibération n° 2025-016 : Vote des taux d'imposition

Suites aux modifications de la fiscalité directe locale induites par les dernières lois de finances, les membres du conseil ont adopté **à l'unanimité** les taux des impôts directs suivants, les taux adoptés étant identiques à ceux précédemment en vigueur :

- foncier bâti :	42,34 %
- foncier non bâti :	61,89 %
- taxe d'habitation :	14.55 %

Délibération n° 2025-017 : Subvention à la SEM SGATRIS pour l'exercice 2025

Les membres de l'assemblée **ont adopté à l'unanimité** une subvention d'un montant total de 1 250 000 € à l'Office de Tourisme pour l'exercice 2025.

Délibération n° 2025-018 : Vote des subventions aux associations et autres organismes

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, l'octroi des subventions de fonctionnement suivantes pour 2025.

Article	Organismes	MONTANT alloué 2025
6574	RASED (réseau d'aides spécialisées)	100,00 €
6574	ASSOCIATION PAYS DU GUILLESTRINS	150,00 €
6574	LE SOUVENIR FRANÇAIS	180,00 €
6574	REGAIN DE NOS MONTAGNES	550,00 €
6574	APAC	260,00 €
6574	VOLLEY CLUB GUILLESTROIS	150 €
6574	TENNIS CLUB	200,00 €
6574	FNACA	100,00 €
6574	LES PORTES DU GUIL	600,00 €
6574	LES TROLLS SKI Nordique association	200,00 €
6574	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
6574	CLUB ALPIN GUILLESTROIS (Escalade)	200,00 €
6574	SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €
6574	APF FRANCE HANDICAP 05	500,00 €
6574	PREVENTION ROUTIERE 05	200 €
6574	RANDO PASSION 5	200,00 €
6574	Secours Catholique-Caritas France	100 €

6574	SPORT ENJOY 05	600,00 €
6574	Maison Familiale Rurale Montagne 05	120,00 €
6574	MAÎTRE CHIENS	150,00 €
6574	LES RESTOS DU COEUR	150,00 €
6574	ST CREPIN EYGLIERS SPORT SCES	120,00 €
6574	Association PREGENTIL-MONTORCIER	100,00 €
6574	RISOUL EN FETE	2 000,00 €
6574	ACSSQ (Participation Mini Séjours)	1 600,00 €
6574	CLUB DES SORTS	40 000,00 €
6574	TEAM RISOUL	10 000,00 €
6574	Syndicats Pastoraux	10 000,00 €
6574	Amicale Pompiers Risoul	200,00 €
6281	Fondation du patrimoine (cotisation)	100,00 €
6281	CIDFF droits des femmes familles 05	55,00 €
6281	AMR05 Adhésion Maires Ruraux	110,00 €
657364	Caisse des écoles	13 900,00 €

Délibération n° 2025-019 : Prêt à l'ASA du canal de Chagne

Suites aux intempéries de décembre 2023, l'ASA du canal de Chagne a été fortement impactée, des travaux ont été entrepris, les subventions possibles ont été sollicitées et obtenues, et des établissements bancaires ont été sollicités également. Toutefois, l'ASA se heurte à des difficultés de trésorerie liées au fait que les factures doivent préalablement être honorées pour bénéficier des versements des subventions et les prêts bancaires sollicités tardent à se mettre en place.

C'est dans ce contexte que l'ASA du canal de Chagne a sollicité M. le Maire pour la mise en place d'un prêt ponctuel sans intérêts au profit de l'ASA du canal de Chagne. Le montant sollicité est de 440 000 € remboursable avant la fin de l'exercice 2025. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-020 : Autorisation de la Commune pour l'acquisition de la Remise par la CCGQ dans le cadre du Fonds Barnier

Suite à la catastrophe naturelle du 1^{er} décembre 2023, ayant entraîné de gros dégâts sur les constructions en aval de la mairie et après avoir initié une procédure Fonds Barnier pour la propriété en dessous, il convient d'en faire de même pour la Remise. S'agissant d'un bien communal, la commune ne pouvant pas s'exproprier elle-même, ce sera la CCGQ qui se portera acquéreur jusqu'à la démolition. Le terrain devra ensuite être rétrocédé à la Commune à l'euro symbolique. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-021 : Participation de la commune à la consultation organisée par le cdg05 pour la passation du contrat assurances statutaires

Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service

La commune charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire à un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2026 auprès

d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-022 : régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certaines situations de congés - indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Les employeurs territoriaux sont tenus d'appliquer les conditions de modulation ou de suppression d'une prime pendant les absences dès lors qu'un texte le prévoit Aussi, Il appartient à la collectivité de déterminer les modalités de maintien des primes en cas d'absences ; ces modalités ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'État. Il est proposé d'appliquer les mêmes dispositions que celles de l'Etat, **ce qui a été approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-023 : IFSE à la filière police municipale

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-024 : IFSE régisseur

Le nouveau régime indemnitaire du personnel qui a été mis en place à la commune de Risoul tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Il convient d'instituer une part spécifique de l'IFSE dénommée « IFSE Régie » et de procéder à la régularisation de la délibération antérieure portant mise en place du RIFSEEP, afin de tenir compte des sujétions induites par la fonction de régisseur ou de mandataire suppléant. Cette part « IFSE Régie » est versée en complément de la part principale IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur. La création de cette part supplémentaire permet de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus pour chaque groupe de fonctions. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-025 : avenant 1 Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes du Guillestrois - Queyras et la CAF des Hautes-Alpes proposent de signer un avenant 1 à la CTG signée le 12/12/2022, ayant pour objectif d'accompagner la collectivité dans le déploiement du Service Public de la Petite Enfance et dans la définition de sa trajectoire de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance en veillant à : développer une offre d'accueil accessible et de qualité adaptée aux besoins de la population, soutenir le retour à l'emploi des parents et promouvoir l'inclusion sociale. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-026 : convention socle avec la Bibliothèque Départementale 05

Le maire expose que la Bibliothèque Départementale élabore un Schéma de Développement de la Lecture publique. Le partenariat entre la Bibliothèque départementale et la Bibliothèque municipale prend la forme d'une convention socle. Celle-ci définit les engagements de base auxquels doivent répondre les bibliothèques des Hautes-Alpes pour intégrer le réseau départemental et ainsi prétendre bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale. Elle est obligatoire pour accéder aux services de la Bibliothèque Départementale. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2025-027 : Acquisition du ¼ indivis des parcelles D numéros 1008, 1019, 1176 et 1177 : Chemin des Bruns

Les parcelles cadastrées D-1008, D-1019, D-1176 et D-1177 sont dans l'emprise de la voirie communale - *Chemin des Bruns* - affectée à la circulation publique des piétons et des véhicules. Les consorts ESMEERIC, co-proprétaires des parcelles D numéros 1008, 1019, 1176 et 1177 souhaitent et acceptent de vendre le ¼ indivis de leurs propriétés, soit 180 m², au profit de la commune. Ils proposent de fixer le prix de cette vente à 45 €, **ce qui est approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-028: Vente parcelle communale B-1253 au lieu-dit Côte Chabaude au profit de Monsieur Lionel TUDORET

La commune de Risoul est propriétaire de la parcelle B-1253 au lieu-dit Côte Chabaude. Cette parcelle communale de 161 m², est mitoyenne avec la propriété de Monsieur Lionel TUDORET (parcelle B-552). Ce dernier souhaite se porter acquéreur pour la somme de 1610 Euros de cette parcelle B-1253 pour améliorer, sécuriser et entretenir son accès et stationnement, **ce qui est approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-029 : Attribution LOT 03 étanchéité marché de toilettes publiques

En raison de l'absence d'offre concernant le lot 03 étanchéité dans le cadre du marché de toilettes publiques, la Commune a lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence et a sollicité l'entreprise PIC. Celle-ci a transmis une offre d'un montant de 16 942,00€ HT. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-030 : Modification de la délibération de demande de subvention Pompage Pré du Laus

La Préfecture demande un plan de financement sur la totalité de l'opération Pompage Pré du Laus et pas seulement sur la phase N°1 pour laquelle, elle est sollicitée à ce stade. Il s'agit de modifier la délibération en conséquence, **ce qui a été approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-031 : Etat d'assiette des coupes 2026

Il y a lieu de reporter en 2029, les coupes 4 et 5, dans l'attente d'une solution de desserte. **Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité cette proposition.**

DIVERS

La séance est levée à 10h40.

Fait à Risoul, le 23 mai 2025

Le Président,

La Secrétaire

Régis SIMOND.

Sylvie BALLOCCHI



A handwritten signature in red ink, appearing to be 'S. Ballocchi', is written over the name 'Sylvie BALLOCCHI'.

